

20250106_DL_08

OBJET : France Numérique Ensemble - Feuille de route départementale d'inclusion numérique

Date de convocation :
20 décembre 2024

Date de séance :
06 janvier 2025

Date d'affichage :
20 janvier 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 26

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur PARSIS, Monsieur VARLET, Monsieur PENAUD, Madame LHOMME, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur DELFOSSE, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur MASSET, Monsieur TRABOUILLET, Monsieur HAZARD, Monsieur GORRIEZ, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur MAROTTE, Madame LEMAIRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BEAUMONT, Madame DELETRE, Madame POUPART, Monsieur DECLÉ, Madame MAILLE-BARBARE.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PENAUD

Avec la validation de l'ANCT, Somme Numérique s'est inscrit dans la gouvernance et le pilotage de la feuille de route départementale d'inclusion numérique, telle que prévu par l'Etat dans le dispositif France Numérique Ensemble. Le syndicat mixte est associé au CCAS d'Amiens dans cette gouvernance, sous le patronage de la Préfecture de la Somme.

Sa rédaction est issue d'une démarche collaborative engagée depuis le mois de décembre 2023 avec un groupe projets associant différents acteurs locaux de l'inclusion numérique, institutionnels et associatifs.

L'ambition de cette feuille de route est de décliner les actions précises de sa mise en œuvre afin de répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à un service d'accompagnement numérique en chaque point du territoire ;
- Apporter une réponse d'accompagnement adaptée aux besoins des habitants ;
- Engager les élus pour faciliter l'identification et la mutualisation de moyens financiers pérennes.

Après une phase de consultation, la feuille de route départementale est désormais figée dans une première version qui a reçu une approbation de plusieurs membres du groupe projets et des EPCI du département. Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical de valider le contenu de la présente feuille de route, comme une étape déterminante pour engager son appropriation par les élus du territoire.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique
- Vu l'instruction du Gouvernement relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble en date du 28 juillet 2023,
- Vu la délibération n°10 du 20 novembre 2023 portant sur la consultation dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route « France Numérique Ensemble » ;
- Vu la feuille de route départementale d'inclusion numérique du dispositif « Somme Numérique Ensemble ».

Considérant la validation par l'ANCT, de la candidature du syndicat mixte Somme Numérique pour intégrer la gouvernance locale du dispositif France Numérique Ensemble, en coordination avec le CCAS d'Amiens et sous le patronage de la Préfecture de la Somme ;

Considérant l'importance de l'action des collectivités et des élus locaux, pour assurer les ambitions de l'enjeu sociétal de l'inclusion numérique ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le contenu de la feuille de route départementale d'inclusion numérique rédigée dans le cadre du dispositif « France Numérique Ensemble » est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et autorisé à signer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.